



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultraspot Protein

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultraspot Protein
Numéro du produit	7868/21479
UFI	UFI: 3GSP-M0CW-R001-NY9J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Spotting Agent
--------------------------	----------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
Fabricant	Cole & Wilson Ltd Rutland Street Bradford West Yorkshire BD4 7EA T:01274 393286 F: 01274 309143 info@colewilson.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm)
--------------------------	---

Sultraspot Protein

Número d'appel d'urgence national

NCEC Tel: +44 1235 239670 (UK and Europe) (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)
 (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790
 (CH) STIZ, tel. 145
 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51
 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222
 worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
 (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)
 (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36
 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245
 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420
 (GB) NHS 111
 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029
 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402
 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66
 National Poisons Information Centre Tel: +353 (01) 809 2566 (Ireland) - Healthcare Professionals only (24 hour service)
 +45 8988 2286 (Denmark)
 +358 9 7479 0199 (Finland)
 +47 2103 4452 (Norway)
 +46 8 566 42573
 +46 112 Begär Giftinformation (Sweden)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contient	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide
Etiquetage des détergents	5 - < 15% agents de surface anioniques, < 5% hydrocarbures aliphatiques, < 5% savon

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Sultraspot Protein

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine			5-10%
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412			
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide			3-5%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 932-051-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565112-48-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412			
2-(2-butoxyethoxy) ethanol			1-3%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000	
Classification Eye Irrit. 2 - H319			
(2-methoxymethylethoxy) propanol			1-3%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro CE: 252-104-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX	
Classification Non Classé			
2-AMINOÉTHANOL			<1%
Numéro CAS: 141-43-5	Numéro CE: 205-483-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486455-28-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Sultraspot Protein

Information générale	Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Eloigner la personne touchée de la source de contamination.
Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-----------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Sultraspot Protein

Méthodes de nettoyage Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Déverser la matière répandue dans des zones de retenue ou des récipients appropriés avec de grandes quantités d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m³

*

2-AMINOÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 2,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 7,6 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine (CAS: 84961-74-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.33 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.94 mg/kg

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.82 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.47 mg/kg

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.47 mg/kg

Sultraspot Protein

PNEC

- eau douce; 0.268 mg/l
- eau de mer; 0.0268 mg/l
- rejet intermittent; 0.268 mg/l
- Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 8.1 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 1.67 mg/l
- Sol; 35 mg/kg

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

DNEL

- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 85 mg/kg bw/day
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6 mg/m³
- Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 42.5 mg/kg bw/day
- Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/m³
- Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.425 mg/kg bw/day

PNEC

- eau douce; 0.268 mg/l
- eau de mer; 0.0268 mg/l
- rejet intermittent; 0.055 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 5.6 mg/l
- Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kg dw
- Sédiments (eau de mer); 8.1 mg/kg dw
- Sol; 35 mg/kg dw

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³
- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 83 mg/kg/jour
- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 101.2 mg/m³
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.5 mg/m³
- Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 60.7 mg/m³
- Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 40.5 mg/m³
- Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 50 mg/kg/jour
- Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
- Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 40.5 mg/m³

PNEC

- eau douce; 1.1 mg/l
- eau de mer; 0.11 mg/l
- rejet intermittent; 11 mg/l
- Sédiments (eau douce); 4.4 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.44 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l
- Sol; 0.32 mg/kg

(2-methoxymethylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

DNEL

- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 283 mg/kg/jour
- Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg/jour
- Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37.2 mg/m³
- Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 121 mg/kg/jour
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 308 mg/kg

PNEC

- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l
- eau douce; 19 mg/l
- Sol; 2.74 mg/kg/jour
- eau de mer; 1.9 mg/l
- Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg/jour
- rejet intermittent; 190 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg/jour

MONOPROPYLENE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

Sultraspot Protein

DNEL	<p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m³</p> <p>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³</p> <p>Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³</p> <p>Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 213 mg/m³</p> <p>Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 85 mg/m³</p>
PNEC	<p>- eau douce; 260 mg/l</p> <p>- eau de mer; 26 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau douce); 572 mg/l</p> <p>- Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/l</p> <p>- Sol; 50 mg/kg</p> <p>- Station d'épuration des eaux usées; 20000 mg/l</p> <p>rejet intermittent; 183 mg/l</p>

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).
Protection des mains	Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves.
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605)
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Ammoniac.
pH	pH (solution concentrée): 8.5-10.5
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.97-1.03 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Viscosité	7 cP @ 20°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sultraspot Protein

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
10.2. Stabilité chimique	
Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	
Conditions à éviter	Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.
10.5. Matières incompatibles	
Matières incompatibles	Oxydants puissants. Réducteurs forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	
Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.
Toxicité aiguë - orale	
Indications (DL ₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - cutanée	
Indications (DL ₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - inhalation	
Indications (CL ₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.
Toxicité pour la reproduction	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	

Sultraspot Protein

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
Danger par aspiration	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Information générale	
Inhalation	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.
Voie d'exposition	Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion

Informations toxicologiques sur les composants

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2 001,0

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	3 500,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	3 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	NOAEL 85 mg/kg, Orale, Rat LOAEL 145 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 440 mg/kg, Cutanée, Souris
------------------------------	---

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 410,0
---	---------

Sultraspot Protein

Espèces	Souris
ETA orale (mg/kg)	2 410,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	2 764,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	2 764,0
Toxicité aiguë - inhalation	
Toxicité aiguë inhalation (CL ₅₀ vapeurs mg/l)	29,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	29,0

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Toxicité aiguë - orale	
Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	5 001,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 001,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	9 510,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	9 510,0
Toxicité aiguë - inhalation	
Toxicité aiguë inhalation (CL ₅₀ vapeurs mg/l)	3 404,47
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	3 404,47

MONOPROPYLENE GLYCOL

Toxicité aiguë - orale	
Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	20 000,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	20 000,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	20 800,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	20 800,0
Toxicité aiguë - inhalation	

Sultraspot Protein

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 317,042
poussières/brouillards mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation 317,042
(poussières/brouillards mg/l)

2-AMINOÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 88 mg/l, Poisson d'eau douce
CL₅₀, 48 heures: 97 mg/l, Poisson d'eau douce
CL₅₀, 96 heures: 1.67 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 48 heures: 40 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 40 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 6.8 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 7.1 mg/l, Daphnia magna
CE₅₀, 48 heures: 2.9 mg/l, Daphnia magna
CL₅₀, 48 heures: 7.6 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 96 heures: 3.5 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 144 heures: 1.1 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 192 heures: 0.96 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 48 heures: 8.6 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 96 heures: 6.5 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 48 heures: 2.4 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CL₅₀, 96 heures: 1.8 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: 190 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: >80 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: 160 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: 46 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: 72 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 72 heures: 10 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 72 heures: 72 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 96 heures: 0.91 mg/l, Algues d'eau douce
CE₅₀, 72 heures: 7.5 mg/l, Desmodesmus subspicatus
NOEC, 72 heures: 1.25 mg/l, Desmodesmus subspicatus
LOEC, 72 heures: 2.5 mg/l, Desmodesmus subspicatus
CE₅₀, 96 heures: 29 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 96 heures: 0.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
LOEC, 96 heures: 1 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC, 72 heures: 2.4 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Sultraspot Protein

toxicité aquatique chronique

<p>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</p>	<p>NOEC, 196 jours: 0.63 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) LOEC, 196 jours: 1.2 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) NOEC, 90 jours: 0.25 mg/l, Poisson d'eau de mer NOEC, 28 jours: 3.2 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy) LOEC, 28 jours: 10 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy) NOEC, 28 jours: 1 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)</p>
<p>Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin</p>	<p>NOEC, 72 jours: 0.23 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)</p>
<p>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</p>	<p>NOEC, 21 jours: 1.18 mg/l, Daphnia magna NOEC, 7 jours: 0.5 mg/l, Invertébrés d'eau douce CE₂₀, 32 jours: 0.36 mg/l, Invertébrés d'eau douce</p>

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

toxicité aquatique aiguë

<p>Toxicité aiguë - poisson</p>	<p>CL₅₀, 96 hours: >1-10 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)</p>
<p>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</p>	<p>CE₅₀, 48 hours: >1-10 mg/l, Daphnia magna</p>
<p>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</p>	<p>CE₅₀, 72 hours: >10-100 mg/l, Desmodemus subspicatus EC10, 72 heures: 1.5 mg/l, Desmodemus subspicatus</p>
<p>Toxicité aiguë - microorganismes</p>	<p>CE₅₀, 17 heures: 63 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA</p>

toxicité aquatique chronique

<p>Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie</p>	<p>NOEC, 72 jours: >0.1-1 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)</p>
<p>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</p>	<p>CE₂₀, 32 jours: 0.27 mg/l, Corbicula</p>

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

toxicité aquatique aiguë

<p>Toxicité aiguë - poisson</p>	<p>CL₅₀, 96 heures: 2700 mg/l, Poissons CL₅₀, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)</p>
<p>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</p>	<p>CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna</p>
<p>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</p>	<p>ECr50, 96 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus EyC50, 96 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus</p>
<p>Toxicité aiguë - microorganismes</p>	<p>EC10, 0.5 heure: > 1995 mg/l, Boues activées CE₅₀, : 255 mg/l, Boues activées</p>

(2-methoxymethylethoxy) propanol

toxicité aquatique aiguë

<p>Toxicité aiguë - poisson</p>	<p>CL₅₀, 96 hours: >1000 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)</p>
<p>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</p>	<p>CE₅₀, 48 heures: 1919 mg/l, Daphnia magna</p>
<p>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</p>	<p>CE₅₀, 72 heures: >969 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata</p>

Sultraspot Protein

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 18 heures: 4168 mg/l,

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna
LOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna

MONOPROPYLENE GLYCOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 51600 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heures: 51400 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 19000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes NOEC, 18 heures: >20000 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 7 jours: 13020 mg/l, Ceriodaphnia Dubia (Water flea)

2-AMINOÉTHANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 329 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 65 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 15 mg/l, Desmodemus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 17 heures: 87 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

Biodégradation Eau et sédiments - Dégradation 81.21%: 10 jours

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

Biodégradation OECD 301A - Dégradation >70%: 28 jours

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable. >70% Readily biodegradable

Biodégradation OECD 302B - Dégradation 100%: 28 jours

Sultraspot Protein

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Biodégradation - Dégradation 75%: ~ 28 jours

MONOPROPYLENE GLYCOL

Biodégradation OECD 301F - Dégradation >81%: 28 jours
- Dégradation 96%: 64 jours

Demande biologique en oxygène 1170 mg O₂/l

Demande chimique en oxygène 4700 mg O₂/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

Potentiel de bioaccumulation FBC: 500,

Coefficient de partage Koc: 105

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: 1.00

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient de partage log Pow: ~ 0.006

MONOPROPYLENE GLYCOL

Potentiel de bioaccumulation FBC: < 0.09,

Coefficient de partage log Pow: -1.07

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 2 @ 20°C

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient d'adsorption/désorption Eau - Koc: ~ 0.28 @ °C

MONOPROPYLENE GLYCOL

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 2.9 @ 20°C - Log Koc: 0.46 @ 20°C

Constante de Henry 0.00566 atm m³/mol @ 12°C

Sultraspot Protein

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Dispose of in accordance with Local Authority regulations as special waste according to The Control of Special Waste Regulations 1996

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Sultraspot Protein

Drug Precursors Regulation
(273/2004)

Danish product registration
number

Danish national regulations

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes
utilisés dans la fiche de données
de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Commentaires sur la révision

Révision de classification.

Date de révision

22/11/2023

Révision

12

Remplace la date

11/05/2023

Numéro de FDS

7868/21479

Mentions de danger dans leur
intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.